

DES PARTENARIATS RÉUSSIS

Souvent, les personnes qui ont besoin de notre aide rencontrent différents types de difficultés, comme des problèmes économiques, l'absence de domicile fixe, la consommation de drogues et d'alcool, des problèmes de santé physique, pour ne citer que ceux-là. Il est rare qu'un seul programme soit à même de fournir des services spécifiques et inclusifs pour répondre à tous les besoins variés de chaque individu. Il est nécessaire de créer des collaborations entre les communautés et l'État pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

QUELLES SONT LES BÉNÉFICES D'UNE COLLABORATION ?

Les partenariats et les collaborations entre les organisations communautaires qui s'occupent des problèmes de violence domestique et/ou du VIH/SIDA améliorent le travail des prestataires de services liés au VIH/SIDA et à la violence domestique.

La collaboration **renforce vos connaissances**. Plus vous avez des connaissances et plus vous connaissez de ressources, plus vous êtes en mesure d'aider chaque personne.

La collaboration permet également d'apporter les **bonnes recommandations**. Lorsque vous collaborez avec d'autres professionnels et que vous comprenez leurs programmes et leurs services, vous êtes en mesure de faire des recommandations plus adéquates.

En nous associant à d'autres organisations, nous sommes à même d'adopter une **approche plus holistique** pour répondre aux besoins des personnes avec lesquelles nous travaillons. Nous pouvons améliorer la qualité et la cohérence de nos services grâce à une vision holistique.

La collaboration devrait également permettre de **gagner du temps**. Lorsqu'une personne est orientée vers le bon programme dès le début, cela donne plus de temps pour s'occuper d'un plus grand nombre de personnes.

La collaboration est fondée sur le respect des connaissances que chaque organisation met sur la table. On ne s'attend pas à ce que les organisations deviennent des experts du contenu maîtrisé par les organisations partenaires.

QU'EST-CE QU'UN MÉMORANDUM D'ENTENTE (MOU) ?

Les MOU sont utiles pour exposer les grandes lignes des partenariats et garantir que chaque programme mène à bien les actions à l'égard desquelles il s'est engagé. Un MOU peut aborder des questions telles que : (1) l'assistance téléphonique (tout en protégeant la confidentialité), (2) le personnel dédié à l'assistance téléphonique (3) le processus de recommandation vers/depuis chaque programme, (4) un membre du personnel se rendant dans l'autre programme pour rencontrer un participant au service, (5) de la documentation, et (6) le partage des informations dans le respect des impératifs de confidentialité et du consentement à la divulgation des informations. *Vous pouvez consulter notre modèle de memorandum d'entente dans la boîte à outils Positively Safe.*

QUE FAUT-IL POUR COLLABORER ?

Commencer à collaborer peut sembler un défi de taille. « Aurai-je le temps ? » « Quel personnel doit être impliqué ? » « Cette collaboration sera-t-elle fructueuse ? » Et la liste des questions est longue. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments à prendre en compte lorsque vous commencez à forger votre ou vos partenariats de collaboration.

- Définir une communauté cible
- Trouver un terrain d'entente
- Développer une vision partagée
- Offrir des possibilités d'apprentissage mutuel
- Partager la prise de décision
- Comprendre la culture de chaque organisation
- S'engager sur le long terme
- Être prêt.e à demander des informations, des ressources, des compétences et de l'autorité
- Se soutenir mutuellement et reconnaître les mérites des autres
- Être ouvert.e au changement et aux réajustements et les accepter
- Reconnaître et partager la prise de risque
- Se faire mutuellement confiance
- S'engager dans une communication ouverte, sincère et éthique

DEMANDER UNE FORMATION



FAÇONS DE COLLABORER

Les organisations de lutte contre la violence domestique pourraient inviter l'organisation communautaire de lutte contre le VIH à rejoindre l'équipe de coordination de la réponse communautaire (CCR selon l'anglais).

Les organisations de lutte contre le VIH pourraient accueillir un défenseur d'une organisation de lutte contre la violence domestique sur place à des dates précises (par exemple, tous les jeudis et vendredis).

Les deux organisations peuvent partager leurs ressources et leurs informations. Vous avez probablement déjà des affiches, des brochures et d'autres informations à portée de main. Les organisations de lutte contre le VIH peuvent avoir des préservatifs, des packs de lubrifiant et des digues dentaires à partager et à mettre à disposition des personnes rescapées,